Par exemple, on sait combien les traversées de villages ne sont pas quelque chose sans impact. C'est un sujet très délicat.

La situation est un peu particulière puisque la répartition de compétences au sein du Gouvernement wallon a fait en sorte que la sécurité routière soit attribuée à ma collègue. D'ailleurs, je pense que la question a été dispatchée dans les deux commissions. Nous nous sommes concertés à ce sujet. La sécurité routière est chez ma collègue, de même que les règlements complémentaires de circulation, mais, dès que l'on arrive sur la compétence des infrastructures, on est dans mes compétences.

D'ailleurs, certains éléments de sécurité routière préexistaient à la réforme de l'État amenant en tant que telle la sécurité routière fédérale au niveau régional, ce qui veut dire que nous avons convenu que nous devions nous accorder précisément – ce travail est en cours – là-dessus comme sur d'autres compétences. Quand il y a des regroupements dans les attributions ministérielles, il faut examiner en détail la manière de fonctionner. C'est que nous faisons ces jours-ci.

En tout cas, nous sommes tous les deux d'avis qu'il faut bien reprendre ce dossier et qu'il faut le gérer dans la concertation. Comme je le disais, il faut avoir une préoccupation certainement de sécurité routière, mais elle peut se faire de différentes façons, y compris dans la signalisation, dans la prévention et peut-être dans certains aménagements, l'interdiction de circulation des engins agricoles n'étant pas la seule possibilité.

Nous avons bien l'intention, d'une manière ou d'une autre, elle et moi, d'entamer cette discussion en commençant par la concertation et en veillant à ce que la solution la plus optimale puisse être définie assez rapidement. À ce jour, c'est un peu rapide par rapport à l'installation du Gouvernement pour vous donner une réponse tout à fait définitive.

M. le Président. **-** La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je souhaiterais réagir puisque l'interdiction dont question, décidée par votre prédécesseur, prend cours le 1er janvier 2020, ce qui vous laisse peu de temps pour la concertation, le dialogue et la bonne coordination avec votre collègue.

Par ailleurs, bon nombre de conseillers communaux ont envoyé des motions – si je ne m'abuse, il y en a déjà au moins sept ou huit, à ce stade, des communes concernées du Brabant wallon – qui suggéraient différentes pistes à étudier. On parle de vitesse différenciée en fonction des bandes, on parle de tronçons avec des vitesses différenciées par ailleurs, ou on parle tout simplement même de limitation de vitesse sur l'ensemble du circuit ; autant de propositions qu'il serait intéressant de faire étudier, mais j'imagine que vous n'avez pas manqué de les faire étudier.

QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'ORGANISATION DU TRANSPORT PUBLIC »

M. le Président. **-** L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'organisation du transport public ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, la législature précédente a vu notre Parlement adopter une large réforme de la structure du transport public en Wallonie. À l'époque, ni notre groupe parlementaire ni le vôtre n'ont soutenu cette réforme. Néanmoins, et même si nous aurions agi différemment, nous devons aujourd'hui vivre avec cette nouvelle structure et la faire fonctionner. Il ne serait pas opportun de revenir sur le chantier de la fusion parce que ce n'est pas de cela dont nous avons besoin pour améliorer notre offre de transport et accroître la part modale du transport public.

Néanmoins, on sait que votre prédécesseur a laissé le chantier de la réforme inachevé. Par exemple, entendez-vous confirmer l'engagement des trois manageurs destinés à épauler le directeur général et le directeur général adjoint ?

De même, sous couvert de simplification, votre prédécesseur, avec l'aide du Parlement, a créé un organisme de tutelle destiné à chapeauter le transport public : l'Autorité organisatrice du transport, à ne pas confondre avec l'OTW, l'Office du transport wallon. Nous devons à la vérité de dire que nous ne percevons pas encore bien l'utilité de cette couche supplémentaire à la lasagne administrative. L'AOT a-t-elle, pour vous, une utilité ?

Enfin, d'une manière plus générale, comment entendez-vous gérer ce département ? En effet, durant la période 2009-2014, vous avez géré ce département en faisant preuve d'écoute et de sens du dialogue. Votre prédécesseur était partisan de la confrontation. Quel style entendez-vous imprimer à votre ministère aujourd'hui ?

M. le Président. **-** La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, cette fois-ci, je vais choisir la confrontation.

(Rires)

Non, bien entendu, je souhaite poursuivre ce travail dans la concertation. C'est la seule manière d'obtenir des résultats véritablement efficaces. Vous avez raison de souligner qu'il y a eu des évolutions importantes qui ne sont pas encore tout à fait abouties dans leur mise en

œuvre au niveau du groupe OTW maintenant et également avec la création de l'AOT, l'Autorité organisatrice du transport, dans l'administration de la mobilité.

Cette partie de l'AOT correspond aussi à une volonté européenne, à savoir soutenir le rôle d'autorité compétente du Gouvernement, au sens du règlement européen relatif au service public de transport de voyageurs par route en vue de garantir la fourniture de services d'intérêt général de transports publics de personnes et viser à ce qu'ils soient plus nombreux, plus sûrs et de meilleure qualité. Ce sont des choix qui ont été faits. Ce qui compte c'est que chacun soit dans l'opérationnalité, dans l'efficacité et que l'on n'ait pas de confusion des rôles. On ne va pas revenir en arrière sur cette mise en œuvre de l'AOT au sein de l'administration.

Nous avons donc là la définition de la stratégie qui doit se faire au niveau de l'autorité, mais le groupe a par contre toute sa pertinence. Il a aussi, dans ce rôle d'opérationnalisation, été conçu en regroupant les différents TEC, comme vous le savez. Il y aura là aussi une attention particulière à avoir sur la manière de prendre en compte le niveau local. Je pense que cela sera très important. Il y a des intérêts à avoir, en termes d'efficacité, une structure régionale qui met en commun un certain nombre de compétences. C'était déjà ce qui était envisagé précédemment, même lorsque les TEC existaient en tant que structure. Néanmoins, il ne faut pas négliger le niveau de concertation locale. Cela, c'est tout à fait clair, il faudra certainement y travailler dans les prochaines années.

L'AOT est notamment responsable du suivi des obligations de service public et du financement octroyé pour l'accomplissement de l'ensemble des missions confiées à l'opérateur.

Cela prend tout son sens également dans le cadre de la concertation avec l'ensemble des parties régionales et fédérales pour la mise en œuvre de la politique de mobilité et pour permettre de définir la meilleure définition de l'offre de service public de référence à établir par l'opérateur qui lui va opérationnel et le réseau en conséquence.

Bien qu'en phase de transition jusque fin 2019, l'équipe est à présent quasiment pleinement constituée et a déjà plusieurs réalisations à son actif : la signature du contrat de service public entre la Wallonie et l'OTW, la définition des liaisons WEL, le plan phasé pour la mise en œuvre du réseau intercommunal structurant, le lancement des réunions des Organes de consultation des bassins de mobilité, l'organisation des réunions du comité de suivi du contrat de service public, les avis en matière d'évolution de l'offre, les échanges avec d'autres niveaux de pouvoir en charge de la mobilité aux niveaux national et international.

Je vais me plonger dans tous ces éléments dans les prochaines semaines. Je ne peux, à ce stade, que prendre acte de ce qui m'est dit et de ce qui a pu être fait ces derniers mois.

Organe à fonctionnement transversal et collaboratif en lien avec un réseau de parties prenantes internes au SPW et vastes du point de vue externe, l'AOT doit donc s'inscrire dans une démarche telle que celle prônée par la DPR. Comme vous l'avez également souligné, des procédures n'ont pas été abouties en termes de recrutement. J'ai demandé que l'on me fasse un état des lieux sur la question, je n'ai pas encore pris position définitivement. Je n'ai pas spécialement de raison d'estimer que la procédure pose problème ou que les besoins de la structure seraient éventuellement inadéquats. Simplement, je vais examiner les choses puisqu'il faut se positionner sur la poursuite de la procédure et sur sa mise en œuvre.

Je pense avoir répondu à l'essentiel de vos questions. Il est évident qu'il s'agit d'une première réponse dans l'attente d'analyser plus en profondeur l'ensemble de ces dossiers.

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses réponses, certes incomplètes ou imparfaites, c'est bien légitime. Nous serons attentifs et je suppose qu'il reviendra vers nous lorsque la procédure sera plus avancée concernant l'engagement des trois manageurs.

En ce qui concerne les réunions des organes de consultation par bassins, à ma connaissance, elles se réunissent ou ils commencent à se réunir maintenant.

J'aimerais attirer l'attention de M. le Ministre sur le fait que ces organes aujourd'hui, contrairement au conseil d'administration des TEC du passé, ont un représentant par commune, par entité, ce qui n'était pas toujours le cas par le passé. Cela permettra peut-être davantage de liens et de connexions ou de discussions en termes de desserte locale, parfois bien nécessaires, sachant que ces organes n'ont qu'un avis à donner et que, au-delà de l'avis, les décisions se prennent par ailleurs.

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE TRANSPORT SCOLAIRE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les initiatives du Gouvernement en matière de transport scolaire ».